

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue

Projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement numéro 488-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU

Projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central

Avis public est par la présente, donné par la greffière :

1. Le 4 juillet 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté, l'arrêté ministériel 2020-049. Ainsi, le conseil peut décider de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée au préalable par un avis public.
2. Lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2020, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants faisant l'objet de la présente consultation écrite sont :
 - Projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue;
 - Projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement numéro 488-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU;
 - Projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central.
3. Les questions et commentaires concernant ces projets de règlements doivent être reçus par écrit, au plus tard le 8 septembre 2020 à l'adresse courriel suivante : info@villedecarignan.org, ou par la poste, au 2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
 - Nom et prénom;
 - Adresse résidentielle;
 - Numéro de téléphone.

4. Une présentation écrite de ces projets de règlements est disponible au public afin d'en apprendre davantage sur ces modifications réglementaires sur le site Internet de la Ville : www.villedecarignan.org
5. Ces projets de règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville, www.villedecarignan.org
6. La Ville de Carignan tiendra une séance d'information webdiffusée en Facebook Live le 16 septembre 2020 à 20 h 00 afin de répondre aux questions reçues.

Donné à Carignan, ce 24 août 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 24 août 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 24 août 2020.

Donné à Carignan, ce 24 août 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière